



Guilde du Hibou d'Argent

Felix Qui Dominat A Scientia

Commission d'Enquête Sur la Ségrégation des Esclaves en Empire

Introduction

Son Altesse Sérénissime, Souverain incontesté des Terres du Centre, dit Le Déifié, Le Sérénissime, et Le Bienveillant, Révéré Empereur Karl Ier a ordonné qu'une commission d'enquête sur l'esclavagisme soit établie suite au Bal Pourpre de l'an 1017. Le but étant d'évaluer si cette pratique était encore pertinente en Empire. Ce mandat a été octroyé au Hibou d'Argent.

Quatre Commissaires ont été nommés : Elwen Rilva (Trésorie Impériale / Tirion) Ulvain Passievol (Hibou d'Argent), Aléanir Sonastran (Vand'Hal), et Ève la Bohème (Hibou d'Argent).

Un questionnaire de type qualitatif avec XIII questions a été distribué aux quatre coins du monde afin de collecter différents points de vue. Il est entendu que les renseignements recueillis lors de ce sondage sont confidentiels et seront anonymisés dans le cadre de ce rapport. Afin d'éviter tous conflits possibles, seuls, les responsables du projet auront accès aux réponses individuelles et elles seront classées par la suite sous clé dans la Voûte de la Bibliothèque et Archives du Hibou d'Argent (BAHD), annexé à l'École de Recherche Universelle de Pointe sur les Technologies, les Innovations et les Observations Nouvelles (L'ÉRUPTION). Les laborantins qui ont participé à la retranscription de cette enquête ont reçu des crédits dans le cadre du Programme d'Intégration en Empire (PIE).

Ce rapport d'enquête présente les XIII questions, une analyse des réponses et XIII recommandations sur l'Esclavagisme en Empire.

Analyse

I. Les répondants

Sur quatorze participants, cinq ont indiqué avoir une position contre l'esclavagisme, cinq pour l'esclavagisme, et quatre ayant une réponse ambivalente à la question. Il y avait également huit répondant impériaux, ce qui offre une représentation adéquate de toutes les positions, selon nous.

II. Les Droits et Obligations des esclaves

En général, les répondants s'entendent pour dire que les esclaves ont le droit de voir leurs besoins de base comblés (bien que la notion de ce qu'est un besoin de base peut changer en fonction du travail accompli par ledit esclave). Ils ont également le droit d'obtenir les éléments nécessaires pour correctement accomplir leur travail (ex. : des outils pour travailler les terres, de l'éducation, etc.), ainsi qu'avoir l'immense privilège d'accéder à certains des services et installations de l'État payés par les taxes de tout bons citoyens impériaux.

Les esclaves n'ayant pas le contrôle de leur liberté, ils ont l'obligation de suivre ce que leur maître nécessite d'eux. Ils doivent également respecter les lois impériales, ainsi que l'obligation de fidélité envers notre Empereur.

Dans les deux cas, l'explication préalable de ses droits et obligations doit être donnée à un nouvel esclave au début de son service.

III. Les besoins des esclaves

La majorité des répondants s'entendent pour dire que les esclaves ont des besoins de base. Quelques-uns indiquent même que si les besoins des esclaves sont plus que satisfaits, c'est reflété dans la qualité de leur travail. Le grand théoricien Mazlowix a établi que les humanoïdes ont différents besoins de base, que ce soit au niveau physiologique, de protection ou de reconnaissance. Voici un court résumé de sa pensée, adapté aux esclaves:

- 5 - Physiologique - Manger, boire, dormir, respirer, se vêtir
- 4 - Être protégé par son maître.
- 3 - Avoir un groupe d'esclaves, plutôt qu'un seul, afin d'encourager un sentiment d'appartenance.
- 2 - Reconnaître la valeur de son travail pour l'Empire.
- 1 - La possibilité de s'affranchir et de se réaliser en devenant un citoyen impérial accompli, et avoir le privilège de payer sa taxe.

C'est du ressort du maître de s'assurer que les quatre premiers paliers soient mis en place pour l'esclave et que le dernier palier demeure accessible.

IV. La fin de la dette d'un esclave

Il ne semble pas y avoir de consensus en ce qui a trait à la fin de la dette d'un esclave. Certains croient que la dette devrait fonctionner comme une sorte de contrat : au début du service, le maître et le serviteur s'entendent sur les différentes modalités à remplir pour se terminer. D'autres croient plutôt la libération devrait se passer après que les frais d'acquisition et d'entretien de l'esclave aient été remboursés. Finalement, certains maîtres plus sévères croient en des finalités un peu plus radicales, c'est-à-dire que la dette ne peut se terminer qu'à la mort de l'esclave ou encore selon le bon vouloir de son maître.

Pour plusieurs des répondants, il est convenable que la dette d'un esclave soit transmise à la génération suivante. Cependant, les âges de la majorité et la séparation des enfants étant flous, nous croyons que la dette ne devrait pas se transférer de génération en génération.

V. Les races

Bien que l'on reconnaisse que certaines races peuvent avoir des caractéristiques leur donnant un avantage pour accomplir certains types de tâches (ex : la force d'un orc peut être utile dans les travaux plus physiques), une forte majorité des répondants s'accordent pour dire qu'aucune race n'est plus propice qu'une autre pour devenir esclaves. Il est important de rappeler que la propension d'une race à l'esclavage n'est pas un indicateur de productivité.

VI. L'identification

Encore une fois, les opinions sur le marquage d'un esclave pour identifier l'appartenance n'est pas unanimes : certains le recommandent, certains non, d'autres sont sans opinion précise sur le sujet.

On constate toutefois que ce genre de pratique peut temporairement réduire la productivité de l'esclave à cause du temps de convalescence, ainsi que le brimer dans son potentiel de devenir un citoyen impérial accompli. De plus, retirer les marques peut être un processus coûteux pour l'État. C'est donc pourquoi il est suggéré d'utiliser des méthodes alternatives telles que :

- les chaînes aux pieds;
- la coupe de cheveux;
- la simple mention orale de la part de l'esclave;
- le marquage magique.

VIII-I. L'utilisation de la force

La majorité des répondants n'encourageaient pas l'utilisation de la force. Lorsque cela est fait, il est suggéré que la force utilisée soit proportionnelle à la faute commise.

VIII. Le sacrifice

La quasi-totalité des répondants ne croyait pas que le sacrifice ait une utilité quelconque, que ce soit un paysan ou un esclave.

IX. L'argumentation économique

Les réponses sur ce sujet étaient des plus intéressantes.

Quelques faits intéressants à prendre en compte:

> Les paysans, en étant des citoyens impériaux, paient des taxes impériales, tandis que les esclaves utilisent les services que paient nos taxes.

> Les esclaves doivent être "surveillés", que ce soit par du personnel militaire ou des superviseurs quelconque, ce qui engendre des coûts additionnels.

X. Le temps libre

Les répondants ont régulièrement mentionné que la possibilité d'avoir du temps libre pour un esclave doit être déterminée par leur maître. Les serviteurs peuvent alors faire une multitude d'activités telle que :

Subvenir à leurs besoins et reprendre des forces;

Faire le ménage de leurs quartiers;

Prier (idéalement l'Empereur);

Payer les taxes;

Étudier les lois et règlements de l'Empire dans l'espoir de devenir un citoyen impérial affranchi.

XI. L'affranchissement d'esclaves

La majorité des répondants s'entendent que l'Éducation est la méthode d'affranchissement préférée, suivi par un affranchissement par le service militaire. Quelques-uns ont mentionné la prière.

On note toutefois qu'une simple libération est également une méthode très acceptable lorsque l'esclave le mérite suite à du travail bien accompli.

XII. La réhabilitation d'un affranchi

Les méthodes de réhabilitation sont coûteuses, selon plusieurs répondants. Toutefois, les directives et coûts n'étant pas détaillés par la majorité des répondants, il devient difficile d'aborder ce sujet. Chose certaine, la majorité des répondants ont indiqué qu'il est naturel que le maître offre un contrat de travail à l'affranchie.

Recommandations:

- I. Il est recommandé que les maîtres d'esclaves aient le privilège de payer une taxe en leur nom, puisque c'est le maître qui est responsable de l'esclave et ses droits, et doit donc payer la taxe.
- II. Il est recommandé que les méthodes d'affranchissement et de règlements de dettes des esclaves de l'Empire soient clarifiées et que ceux qui respectent les méthodes reçoivent un congé de taxes en ce qui concerne leurs esclaves. L'abolition de la servitude pour dette intergénérationnelle est également recommandée.
- III. Il est recommandé que les maîtres encouragent leurs esclaves à répondre à leurs besoins fondamentaux afin qu'ils deviennent éventuellement des citoyens impériaux accomplis et exemplaires.
- IV. Il est recommandé que les maîtres détiennent un contrat pour chacun des esclaves qu'il a indiquant sa dette et les attentes face à son affranchissement, signé en 5 copies à l'encre bleue ou rouge, afin de respecter les mesures bureaucratiques de l'Empire.
- V. Il est recommandé d'éviter le sacrifice d'esclaves, étant donné qu'ils peuvent éventuellement devenir des citoyens impériaux accomplis et payer leurs taxes au même niveau qu'un paysan.
- VI. Il est recommandé de décourager la traite d'esclaves basée sur la race.
- VIII-I. Il est recommandé que les maîtres évitent de marquer de façon permanente leurs esclaves et d'opter pour une méthode non invasive, à coûts minimes.
- VIII. Il est recommandé qu'un esclave nouvellement affranchi puisse accéder aux rangs de l'armée impériale.
- IX. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de la force contre un esclave, puisque les blessures peuvent ralentir le travail et engendrer une perte de revenus et d'efficacité.
- X. Il est recommandé que l'âge minimal pour l'embauche d'un paysan ou l'utilisation d'un esclave soit l'âge de la majorité de l'Empire, soit l'âge où il obtient le droit de payer ses taxes.
- XI. Il est recommandé d'éviter d'envoyer de force des esclaves dans les rangs militaires, afin de laisser la place aux fiers citoyens impériaux qui désirent aller défendre leur Empereur et leur patrie.
- XII. Il est recommandé que l'Empire se concentre sur la prolifération de paysans et de marins, plutôt que de développer la traite d'esclaves interne.
- XIII. Il est recommandé que l'Empire œuvre à la mise en place d'un programme d'affranchissement d'esclave dès que possible.

Conclusion

Les quatre commissaires ont conclu à l'unanimité que l'Empire devrait considérer diminuer progressivement leur utilisation d'esclaves. Néanmoins, nous sommes conscients que de cesser brusquement cette méthode n'est pas chose facile pour tous. Le défi est donc de tendre vers une réduction de son emploi d'esclaves, et éventuellement vers une forme de non-esclavagisme.

Remerciements

Nous tenons à remercier les guildes participantes suivantes pour leur temps et réponse, qui nous ont permis de faire avancer les connaissances sur le sujet de l'Esclavagisme:

- ∴ Sac à Ruce, Bretteurs
- ∴ L'Ordre de Notre Dame de la Rédemption
- ∴ Yamina, Frontaliers d'Irendille
- ∴ La Mule, Kabbale
- ∴ Dofleini Toweenar 28ième, Voelhoorns
- ∴ Gilbert le Saltimbanque, Trésorie Impériale
- ∴ Chenopodiasee Von Wasmeier, Mages de Dièdne
- ∴ Saïd Bassam Ibn Abdi Al Zaraqawi, Émissaires de la Cité des sables,
- ∴ Angelo (xjhdsaf), Cavaliers du Bouc
- ∴ Jambon Von Shlaffenmark, Doigt Cassé
- ∴ Ludwig Von Shlaffenmark, Von Shlaffenmark
- ∴ Vasily Krinkov, Hellequins
- ∴ Océus du Griffon, Griffon
- ∴ Iardawen Eldaloth, Frontaliers d'Irendille

Nous tenons à remercier plus particulièrement Son Altesse Sérénissime, Souverain incontesté des Terres du Centre, dit Le Déifié, Le Sérénissime, et Le Bienveillant, Révéré Empereur Karl 1^{er} pour son illumination en ce qui concerne la nécessité de se questionner sur la situation des esclaves en Empire, sans qui cette commission n'aurait jamais vu le jour.

Déposé au Conseil Impérial, en l'an 1018 de la Grande Bataille.

Elwen Rilva
Trésorie Impériale / Tirion

Kléanir Sonastran
Vand'Hal

Ulvain Passievol
Hibou d'Argent

Êve la Bohème
Hibou d'Argent

Annexe 1 : Questionnaire

Commission d'Enquête Sur la Ségrégation des Esclaves en Empire

- I. Pour ou contre l'Esclavagisme?
- II. Les esclaves ont-ils des droits et des obligations? Expliquez, veuillez les décrire.
- III. Quels sont les besoins des esclaves et à qui revient la responsabilité d'y subvenir?
- IV. Comment se termine la dette d'un esclave? Est-ce que la dette se transmet de génération en génération?
- V. Selon vous, est-ce que certaines races sont plus propices à devenir des esclaves? (ex. Homme-bleu).
- VI. Comment déterminez-vous le droit de propriété sur un esclave? Le marquage? Le port d'un uniforme? La breloque qu'il porte?
- VII. Quel est votre vision de l'utilisation de la force contre les esclaves?
- VIII. Est-ce plus éthique de sacrifier un esclave ou un paysan? Pourquoi?
- IX. Quel est l'avantage économique de posséder des esclaves versus des paysans? Devrait-on vendre les paysans? Ya-t-il un âge minimal pour le marchandage des esclaves?
- X. Comment le temps libre d'un esclave est-il régit?
- XI. Quelles formes d'utilisation d'un esclave lui permettent d'être affranchi? L'Éducation? La religion? La libération uniquement?
- XII. Comment se fait et combien coûte la réhabilitation d'un affranchi?